RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABD RAYONNAGE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 60 000 euros

Siège social : 7 D Route d'Estivareilles

03190 VERNEIX

837 524 909 RCS MONTLUCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 10 FEVRIER 2025

Le 10 février 2025,

Monsieur Jean-Christophe CAPODICASA demeurant au

propriétaire de la totalité des 6 000 actions de 10 euros de la Société ABD RAYONNAGE,

Associé unique et Président de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification de l'intitulé de l'adresse du siège social ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de transférer l'adresse du siège social à compter du 1er novembre 2024 et en conséquence de modifier l'intitulé de l'adresse du siège social comme suit :

« 1 Chemin de la Tuillerie

03190 VERNEIX»

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à : VERNEIX (03190) 1 Chemin de la Tuillerie

Le reste de l'article est inchangé.

ME DECISION

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Cabinet, avocat FIDAL sis
pour procéder à toutes formalités de droit consécutives aux présentes.

OTURE

CLOTURE

De tout ce
ésent procès-verbal signé par
de toutes décisions de
é unique.

é unique

stophe CAPODIANO

Monsieur J

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Cabinet, avocat FIDAL sis
pour procéder à toutes formalités de droit consécutives aux présentes.

CLOTURE

De tout ce
us, il a été dressé le pré
cès-verbal signé par
toutes décisions de l'Associ

e L'Associ

CAPODIANO

Monsieur Jean-Chri